

GRUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Brussels, July 1969.

Towards a standard insurance policy for
transactions with public authority
purchasers in the field of credit insurance

The Commission has submitted to the Council a proposal for a directive concerning the adoption of a standard insurance policy for medium-term and long-term transactions with public authority purchasers.

In the field of export credit credit insurance methods have to be harmonized if a common commercial policy is to be established. To achieve this end, proposals must be submitted to the Council so that standard insurance policies may be adopted for short-term credit and medium- and long-term credit, for credit to the supplier (i.e. credits for which the guarantee is granted to the exporter) and credit to the purchaser (for which the guarantee is granted to the purchaser) and for individual policies, open policies for specific amounts or floating policies.

The present proposal concerns credits to suppliers for medium- and long-term transactions with public authority purchasers. The Commission decided to submit this draft first, because the transactions concerned are the most numerous and the largest.

The preparation of this draft for a standard insurance policy has entailed a considerable amount of work by the Technical Committee on credit insurance, which comprises the Chairmen and directors-general of the national credit insurance companies and the Group for the co-ordination of policy on credit insurance, guarantees and financial credits.

For both practical reasons connected with exporting techniques and as a matter of legal consistency, the aim is to "approximate" legislation in the various countries. The proposed texts therefore represent a very great effort to remove certain disparities in competition and will certainly facilitate co-operation between firms of the member countries in their export transactions.

GROUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Bruxelles, juillet 1969

Vers une police commune pour des opérations sur
acheteurs publics dans le domaine de l'assurance-crédit

La Commission a transmis au Conseil une proposition de directive concernant l'adoption d'une police commune pour les opérations à moyen et long terme sur acheteurs publics.

En effet, dans le domaine des crédits à l'exportation, il était nécessaire pour parvenir à l'établissement d'une politique commerciale commune, d'harmoniser les techniques d'assurance-crédit. Pour atteindre ce but, il faudrait soumettre des propositions au Conseil pour qu'ils adoptent des polices communes, qu'il s'agisse de crédit à court terme ou de crédit à moyen et long terme, qu'il s'agisse de crédit-fournisseur (c'est-à-dire les crédits où la garantie est accordée à l'exportateur) ou de crédit-acheteur (où la garantie est accordée à l'acheteur) qu'il s'agisse de police individuelle ou de police globale ou d'abonnement.

Le texte qui est actuellement soumis au Conseil concerne les crédits des fournisseurs, pour les opérations à moyen et long terme sur acheteurs publics. La Commission a choisi de présenter ce projet en premier lieu, car les opérations couvertes par cette réglementation sont les plus nombreuses et les plus importantes.

L'élaboration de ce projet de police commune a nécessité une somme de travaux considérable de la part du Comité Technique des assureurs-crédit de la CEE, qui est composé des Présidents et des Directeurs généraux des Compagnies d'assurance-crédit nationales et du Groupe de Coordination des politiques d'assurance-crédit, de garantie et de crédit financier.

En effet, il s'agit de rapprocher des législations divergentes, tant en raison des pratiques à l'exportation que pour des raisons générales de conception du droit. Les textes proposés représentent donc un effort très important pour faire disparaître certaines disparités de concurrence et facilitera certainement la coopération entre firmes des pays membres pour les opérations à l'exportation.